



Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2020-119-14 amendant le règlement numéro 119-13 relatif aux chiens et autres animaux et ayant pour objet de permettre la garde de poules pondeuses en milieu résidentiel

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2020-119-14 amendant le règlement numéro 119-13 relatif aux chiens et autres animaux et ayant pour objet de permettre la garde de poules pondeuses en milieu résidentiel a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel à une séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel, durant les heures de bureau.

Saint-Michel, le 27 juillet 2020

(s) Caroline Provost

Caroline PROVOST

Secrétaire-trésorière adjointe